

XXXIème GRAND PRIX DE L'AILETTE

Samedi 26 septembre & Dimanche 27 septembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement prévalent sur celles des règlements généraux.

Le règlement de l'épreuve comprend également les éventuels protocoles sanitaires définis par la FFGolf en vigueur à la date de l'épreuve.

EPREUVE NON FUMEUR

1-Conditions de participation

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère licenciés à une fédération reconnue et ayant fait enregistrer par leur club leur certificat de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Les joueurs et joueuses doivent être à jour de leurs droits d'engagement à tous les grands Prix antérieurs et se conformer aux règlements sanitaires en vigueur le jour de la compétition (cf. tableau officiel).

Index Dames : maximum 14,4 à la date limite d'inscription.

Index Messieurs : maximum 11,4 à la date limite d'inscription.

Champ de joueurs : **120** maximum dont : **27** dames minimum / **12** wild-cards maximum à adresser à la Ligue – la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue.

Epreuve non-fumeur : cf. § 1.2.2 (I-5) du vademecum

2-Forme de jeu

Simple Stroke-Play / 36 trous

1 série unique Dames - 1 série unique Messieurs

Marques de départs : bleues pour les Dames - blanches pour les Messieurs.

Classement : brut dans chaque série :

Départage : en play off « trou par trou » en cas d'égalité pour la 1ère place finale. Pour les autres places, la règle des 18, 9, 6, 3 et dernier trou sera appliquée.

Horaires des départs : Etablis par le club la veille au plus tard à midi soit le 25/09/2026

Ils seront consultables sur notre site internet bluegreen.fr/ailette, le site de la ligue et espace ffgolf.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 25 septembre 2026 sur réservation auprès du golf.

3- Engagements

Droit d'inscription (Journée d'entraînement incluse).

Adulte 90 Euros

Joueur (se) de 19 à 24 ans : **60 Euros**

Joueur (se) de moins de 18 ans : **50 Euros**

Abonné du club GRATUIT

Abonné UGOLF ET BLUEGREEN : 60 Euros

Inscriptions avant le 16/09/2026 à minuit par courrier (cachet de la poste faisant foi), ou à l'accueil du golf : les inscriptions ne seront admises que si elles mentionnent « nom, prénom, n° de licence et téléphone » et **incluent le droit d'inscription.**

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Chaque joueur doit s'être acquitté du « Droit de jeu fédéral » ou être licencié d'une fédération étrangère.

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés selon le cahier des charges des Grands Prix fédéraux.

Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

La liste des participants sera publiée le 17/09/2026 sur le site internet du Golf Bluegreen l'Ailette : <https://bluegreen.fr/ailette/>

S'il existe une liste d'attente, elle sera traitée selon les mêmes critères que la liste officielle.

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par la Ligue de Golf des Hauts de France et par le club receveur (sites internet, réseaux sociaux, Live Facebook...).

4- Remise des prix :

Le dimanche 27 septembre, à l'issue de la compétition. Elle sera suivie d'un cocktail.

Dames : 3 prix Brut - Messieurs : 3 prix Brut

5- Comité de l'épreuve :

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

GOLF BLUEGREEN DE L'AILETTE
02860 CERNY EN LAONNOIS
Tél : 03 23 24 83 99
<https://bluegreen.fr/ailette/>
Email : ailette@bluegreen.fr